

Commune de MAILLY-RAINEVAL**PROCÈS-VERBAL**
de la réunion du Conseil Municipal
de MAILLY-RAINEVAL

Séance ordinaire du 09 avril 2026

Convocation : le 03 avril 2026**Affichage** : le 16 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le neuf avril, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence de Monsieur Francis MOURIER, Maire.

Présents : Mesdames Linda HOREMANS, Carole CHARLES, , Aurélie LABOULAIS et Messieurs Francis MOURIER, Philippe GOBLET, Christophe TAHON, Alexandre SOMMER.

Représenté(e)s : M^{me} Tatiana VIALLANEIX par M^{me} Linda HOREMANS.
M^{me} Julie DEMAILLY par M^{me} Aurélie LABOULAIS.
M. Gilles BRULÉ par M. Francis MOURIER.
M. Vincent RICHARD par M. Philippe GOBLET.

Secrétaire de la séance : M. Philippe GOBLET.

Approbation du Procès-verbal du conseil du 20 mars 2026 :

Le Procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20h10.

1. Divers devis :**↻ Cimetière – Travaux d'aménagement :**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que le columbarium complémentaire ainsi que le jardin du souvenir, comprenant un banc et une colonne permettant d'identifier les personnes incinérées dans cet espace, sont actuellement en cours d'installation.

Il précise que ce montant avait été prévu au budget 2025 et a été reporté en reste à réaliser sur le budget 2026.

↻ Cimetière – Remplacement du robinet :

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que le robinet à poussoir du cimetière a été remplacé par l'entreprise FG Franck GRUMETZ, suite à une fuite d'eau constatée.

↻ CP Rôtisserie – Validation de devis :

La société CP Rôtisserie de Lawarde-Mauger propose la prestation suivante :

- ↻ Mise en bouche (apéritif),
- ↻ porcelet à la broche avec garniture, fromage et dessert pour les adultes ;
- ↻ Jambon chaud avec pommes de terre pour les enfants.

Cette prestation est prévue pour 180 repas (enfants compris), pour un montant total de 2 538,58 € TTC.

Après réflexion, le Conseil municipal accepte à l'unanimité des membres présents le devis présenté.

☞ **Délibération 11.2026** : *Marais – Projet de replantation.*

Monsieur le Maire présente le devis de la société Forêt d'ici, proposant la replantation de 750 arbres sur les parcelles cadastrées 34, 36 et 50.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve ce projet à l'unanimité des membres présents.

2. Délibération 12.2026 : *Application de la fongibilité des crédits.*

Le référentiel M57 étend à toutes les collectivités territoriales les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les Régions offrant une plus grande marge de manœuvre et souplesse budgétaire aux gestionnaires et notamment en matière de fongibilité des crédits,

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'article 242 de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019 et l'arrête interministériel du ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministre de l'action et des comptes publics du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques,

Considérant que la Collectivité a adopté par la délibération n°01.2022 du Conseil Municipal en date du 24 février 2022 la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2023 et que cette norme comptable s'appliquera à tous les budgets de la commune,

Vu l'article L.5217-10-6 du CGCT, « dans une limite fixée à l'occasion du vote du Budget et ne pouvant dépasser 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, l'assemblée délibérante peut déléguer la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Dans ce cas, l'assemblée délibérante est informée de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance »

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Autoriser Monsieur le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section,
- Donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section,
- **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant à prendre toutes les dispositions ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

3. Délibération 13.2026 : *Approbation des Taux d'imposition 2026.*

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté depuis 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Monsieur le Maire propose de maintenir les taux comme suit :

- taxe d'habitation : **7.94 %**
- taxe foncière sur les propriétés bâties : **28.85 %**
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : **7.55 %**
- cotisation foncière des entreprises : **9.98 %**

Le Conseil municipal,

Vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du code général des impôts,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

DÉCIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2026 comme suit :

- taxe d'habitation : **7.94 %**
- taxe foncière sur les propriétés bâties : **28.85 %**
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : **7.55 %**
- cotisation foncière des entreprises : **9.98 %**

CHARGE Monsieur le Maire

- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre, via la plate-forme « Démarches simplifiées », l'état 1259, dûment complété et visé, ainsi qu'une copie de la présente délibération et de son accusé-réception au titre du contrôle de légalité.

4. Délibération 14.2026 : *Approbation du Budget Primitif 2026.*

M. le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif 2026. Il peut se résumer ainsi :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DÉPENSES	205 096.99 €	231 860.81 €
RECETTES	205 096.99 €	231 860.81 €

Le Conseil Municipal, **après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, DÉCIDE**

↳ **d'approuver** le budget primitif 2026 de la commune comme ci-dessus-présenté.

5. Organisation des différentes manifestations :

☞ Commémoration de la Victoire du 8 Mai 1945 :

Rassemblement au monument aux morts, **le Vendredi 8 mai 2026** :

↳ **11h00** : Cérémonie au Monument aux Morts ;
 Clique du Plessier - Rozainvillers ;
 Dépôt de gerbe ;
 Verre de l'amitié.

☞ Randonnée :

M. le Maire et les membres du Conseil municipal vous invitent à une randonnée
le Samedi 06 juin 2026 :

↳ **9h00** : Rassemblement à l'école pour le départ de la randonnée ;
 Prévoir glacière et pique-nique (à déposer à l'école) ;
 Apéritif offert par la commune ;
 Barbecues à disposition au Marais pour l'ensemble des habitants.

Venez accompagné de vos voisins et de votre panier « pique-nique ».

☞ Kermesse des écoles 2026

La kermesse des écoles est prévue le samedi 20 juin 2026 à Mailly-Raineval.
Une réunion d'organisation se tiendra le mardi 12 mai à 18h00.

6. Questions diverses :

☞ Église :

Une présentation du bilan sanitaire sera réalisée par Monsieur BRASSART, Architecte du Patrimoine, le mardi 19 ou le jeudi 21 mai 2026.

Monsieur le Maire précise qu'il transmettra à l'ensemble des membres du Conseil municipal le dossier relatif à ce projet.

☞ Délibération 15.2026 :Renouvellement de la commission
communale des impôts directs

Monsieur le Maire rappelle qu'à la suite du renouvellement du Conseil municipal, il est nécessaire de procéder à la constitution d'une nouvelle commission communale des impôts directs.

Après en avoir délibéré, il est proposé la liste suivante :

Commissaires Titulaires	Commissaires Suppléants
M. Régis DEVISMES	M. James RICHARD
M. Dominique BEAUDOIN	M ^{me} Mylène MICHEZ
M. Marc MOURIER	M ^{me} Aurélie LABOULAIS
M ^{me} Françoise HATTE	M. Jean-Louis BRICHE
M. Jean-Philippe LACROIX	M ^{me} Linda HOREMANS
M. Vincent RICHARD	M. Christophe TAHON
M. Alexandre SOMMER	M. Philippe GOBLET
M ^{me} Carole CHARLES	M. Gilles BRULÉ
M ^{me} Tatiana VIALLANEIX	M. Olivier FIRMIN
M. Xavier FAUVEL	M ^{me} Isabelle MOURIER
M. Christian HARDOUIN (Propriétaire de bois)	M. Raymond MOURIER (Propriétaire de bois)
M. BOUCHER Michel (BERTEAUCOURT –LÈS -THENNES)	M. Marc LEBLEU (THORY)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.

Fait à Mailly-Raineval,
Le 10 avril 2026